



Forums de consultation dans le cadre du processus d'identification des TIAM

RAPPORT SYNTHÈSE

PRÉSENTÉ À :
MRC d'Argenteuil

9 mars 2020

Crédits

Équipe de projet de l'INM

Malorie Flon / directrice du développement

Marie-Dina Salvione / chargée de projet

Adaée Lacoste / analyste

Jocelyn Pinet / animateur

Équipe de la MRC d'Argenteuil

Marc Carrière, directeur général

Éric Morency, urbaniste / directeur du service de l'aménagement du territoire

Josée Lapointe, urbaniste / conseillère en aménagement du territoire

Lucie Lafleur / conseillère en communication

Marie Thibaudeau / adjointe administrative

Frédéric Jones / administrateur SIG et analyste sénior

Marc-André Hurtubise / géomaticien

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.

Pour nous joindre

5605, avenue de Gaspé, bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : inm@inm.qc.ca

www.inm.qc.ca

Pour citer ce document

INM. « Forums de consultation dans le cadre du processus d'identification des TIAM ». Montréal, 9 mars 2020.

<https://inm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/TIAM-Argenteuil-2020.pdf>.

Dans le présent rapport, le masculin est employé à titre épique.

Faits saillants

La MRC d'Argenteuil a entrepris en 2017 un processus de détermination des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) qui repose sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT). De manière proactive, la MRC a souhaité tenir une consultation d'une diversité de publics pour recueillir leurs commentaires en lien avec l'application des critères de détermination des TIAM et les faire contribuer à la réflexion sur le développement minier dans la MRC.

Voici les faits saillants qui ont été exprimés par la majorité des participants des deux forums de consultation.

- Les critères de détermination des TIAM qui sont employés dans les OGAT sont trop sommaires et généraux. Leur niveau de détail et de précision est faible.
- Plusieurs termes employés dans les critères de détermination demandent à être définis et/ou clarifiés (ex.: activité, intensive, résidentiel, conservation, enregistré, finalité, intérêt pour la communauté, impacts).
- Les critères sont peu représentatifs des caractéristiques (territoriales, culturelles, économiques, environnementales, sociales) de la MRC et de ses citoyens.
- Selon la majorité des participants, les sept activités qui sont présentées dans les orientations gouvernementales (ex.: protection de l'environnement, de l'eau, de la santé humaine, de l'agriculture et foresterie, des zones résidentielles, du patrimoine, etc.) sont insuffisantes et d'autres devraient s'ajouter.
- Des questions demeurent quant à l'implication et à la justification des statuts (enregistré/non enregistré, protégé/non protégé), des activités et de leur niveau d'importance afin d'être protégées.
- Les critères présentés ne répondent pas aux attentes d'une grande majorité des participants des forums en termes de développement du territoire. Ils ne répondent pas non plus à leurs attentes face à la protection environnementale, humaine, sociale et culturelle de la MRC.
- La grande majorité des participants a exprimé des attentes fortes pour une meilleure protection de tous les cours d'eau, des sources d'eau (qu'elles soient de surface ou souterraines) et des territoires nécessaires à la recharge de cette eau.
- Les critères de détermination des TIAM ne considèrent pas ou très peu l'environnement de la MRC d'Argenteuil (les paysages, la biodiversité, les milieux humides, les cours d'eau, etc.), alors qu'il devrait être au centre de ses préoccupations.

- Des participants ont observé qu'aucun critère n'était proposé pour protéger leur milieu de vie contre le bruit, la pollution, les vibrations, la circulation et la poussière.
- La majorité des participants considère que le processus de détermination des TIAM devrait être revu afin de considérer les priorités en amont, à la lumière d'une autre consultation citoyenne (les droits des propriétaires privés, les droits collectifs, ceux de la MRC, ainsi que leur ordre de préséance). Suivant ces résultats, les critères de détermination devraient être bonifiés et la cartographie devrait être revue.
- Les critères sont établis par des instances loin de la MRC. Certains participants déplorent que les citoyens n'aient pas été consultés pour leur définition et expriment la perception que le lobby des mines a plus de poids qu'eux dans ce dossier.
- La vision de plusieurs participants est celle d'un développement d'activités durables et diversifiées dans le domaine récréotouristique et agrotouristique qui encouragerait la protection de l'environnement de la MRC, de ses paysages et de ses biens culturels.
- Trois commentaires déplorent que l'interdiction de l'activité minière nuise à la création d'emploi. Cependant, les critères devraient être très restrictifs pour accepter une compagnie minière certifiée qui soit respectueuse du développement durable et qui verse des redevances aux villes et municipalités.

Table des matières

Crédits	2
À propos de l'INM	2
Faits saillants	3
Table des matières	5
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE	6
Mise en contexte	6
Objectifs des forums : Informer - Écouter - Mobiliser	6
Mandat de l'INM	7
Forums de consultation	8
Mobilisation et bilan de la participation	8
Guide du participant et transmission d'informations	9
Méthode d'animation	10
Rappel des critères de détermination des TIAM	10
Analyse et rédaction du rapport	12
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	13
1. Activité brise-glace	13
2. Résultats de la consultation	15
2.1. Première question (Compréhension des participants)	15
2.2. Deuxième question (Attentes des participants)	18
2.2.1. Attentes envers la démarche de détermination des TIAM	18
2.2.2. Attentes en matière de conservation et de protection	18
Conclusion	23
Document de référence	25
Annexe 1- Déroulement détaillé des forums de consultation	26
Annexe 2 - Orientations gouvernementales	27
Annexe 3 - Questions et réponses	28



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Mise en contexte

Depuis 2016, les municipalités régionales de comté (MRC) sont autorisées à délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Pour ce faire, elles doivent respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

Engagée dans un processus d'identification des TIAM, la MRC d'Argenteuil a souhaité présenter les orientations et les critères de détermination gouvernementaux aux citoyens, groupes et organisations de la société civile, pour recueillir leurs commentaires en lien avec leur application et les faire contribuer à la réflexion sur le développement minier dans la MRC. En outre, elle souhaitait éclairer la décision des élus municipaux sur les enjeux liés à l'activité minière sur son territoire.

Deux forums bilingues ont été conçus et animés par l'INM. Le présent document présente les résultats de cette consultation.

Le premier forum était adressé aux organisations et le deuxième aux citoyens. Ils suivaient la même formule pour faciliter la comparaison des résultats.

Objectifs des forums : Informer - Écouter - Mobiliser

1. Informer les citoyens et les parties prenantes à propos :
 - de la démarche d'identification des TIAM (objectifs, étapes, résultats attendus, etc.) ;
 - des bénéfices et nuisances de l'activité minière sur le territoire (en général et sur le territoire de la MRC) ;
 - des critères gouvernementaux qui justifient l'incompatibilité d'un territoire avec l'activité minière ;
 - du scénario d'aménagement des TIAM sur le territoire de la MRC selon les orientations prescrites par le gouvernement.
2. Entendre les préoccupations des citoyens et parties prenantes en lien avec le développement des mines sur le territoire.

3. Obtenir des réactions des participants sur les critères de détermination des TIAM énoncés dans les orientations gouvernementales, puis valider leur compréhension et leurs attentes face à ces critères.
4. Informer les instances gouvernementales des réactions recueillies et contribuer à approfondir les critères de détermination énoncés par les orientations gouvernementales.



Source : MRC d'Argenteuil, forum des citoyens (7 décembre 2019)

Mandat de l'INM

Le rôle de l'INM était de :

- conseiller la MRC sur la démarche participative à mettre en place ;
- compléter la liste des acteurs concernés en vue de l'invitation des participants et conseiller la MRC sur la communication des invitations ;
- concevoir le déroulement des activités de consultation ;
- conjointement avec la MRC, concevoir un guide du participant (document d'information préalable) ;
- animer les activités de consultation ;
- effectuer la prise de notes lors des activités ;
- analyser les données récoltées et rédiger le rapport synthèse.

À ces activités se sont ajoutées d'autres opportunités de participation que la MRC a mises à la disposition des citoyens et des organisations de sa propre initiative.

Le présent rapport fait état exclusivement des résultats des activités animées par l'INM.

Forums de consultation

Mobilisation et bilan de la participation

Une liste des publics cibles a d'abord été élaborée par la MRC et l'INM. La MRC a déployé plusieurs moyens pour inviter les publics à l'un ou l'autre des forums : un communiqué de presse a été publié plusieurs semaines avant leur réalisation. L'annonce a été diffusée sur le site Internet de la MRC, avec accès à la version numérique du guide du participant en ligne, d'une carte interactive et d'un atlas des cartes thématiques. Les organisations ont également été invitées par courrier postal. Leur participation au forum des organisations était limitée à un maximum de deux représentants.

Les citoyens ont quant à eux été informés via les médias traditionnels, le site Internet de la MRC, ainsi que ses réseaux sociaux. En complément, la MRC a envoyé par courrier postal une lettre aux 320 propriétaires de terrains touchés par la présence d'un titre minier actif (claim).

Objet	Date, heure, lieu	Participation	Nombre de tables
Forum des organisations	6 décembre 2019, 13h à 16h, Saint-André-d'Argenteuil	22	5
Forum des citoyens	7 décembre 2019, 13h à 16h, Grenville-sur-la-Rouge	50	10

Le forum du 6 décembre a accueilli notamment des représentants des organismes de bassins versants (OBV), du Conseil Régional en Environnement des Laurentides (CRE) et de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA). Des organisations du milieu forestier, récréotouristique, patrimonial et communautaire étaient aussi présentes, de même que des détenteurs de titre minier actif (claim). Les participants au forum des citoyens (7 décembre) provenaient presque en totalité de Grenville-sur-la-Rouge. Des observateurs de Harrington, Lachute, Wentworth et Grenville-sur-la-Rouge étaient aussi présents. Ces personnes étaient soit des élus municipaux ou fédéraux, ou des représentants de la MRC d'Argenteuil. Ils étaient invités à assister à titre d'observateurs à l'un ou l'autre des forums. Quatre personnes étaient présentes à l'un et l'autre des forums, installées à distance des tables de discussion.

Les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont été invités par la MRC d'Argenteuil (par écrit) à venir présenter leurs orientations gouvernementales aux participants des deux forums. Le MERN et le MAMH ont décliné l'invitation de la MRC.



Source : MRC d'Argenteuil, forum des organisations (6 décembre 2019)

Guide du participant et transmission d'informations

En amont des activités de consultation, la MRC d'Argenteuil a publié un guide du participant. Ce document a été produit et publié en version bilingue sur le site Internet de la MRC, sur la page dédiée aux TIAM. Des copies papier étaient aussi disponibles durant les forums et remises aux participants qui en faisaient la demande.

Sans se prétendre exhaustif, le document a été élaboré pour informer et alimenter la réflexion des participants en amont des forums. Le guide intitulé « Forums de consultation dans le cadre du processus d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) » présente notamment certains faits saillants sur la situation actuelle du processus d'approbation gouvernementale des TIAM de la MRC d'Argenteuil. Il présente des informations à propos de la Loi sur les mines et les orientations gouvernementales, la définition d'un TIAM, un bref état des lieux des ressources minières dans la MRC, les bénéfices et nuisances de l'activité minière, le déroulement des forums, ainsi que plusieurs ressources documentaires complémentaires.

La MRC a aussi publié sur son site Internet une carte interactive du territoire ainsi que des cartes par thématiques qui représentent le scénario de délimitation des TIAM.

Méthode d'animation

Le déroulement a été élaboré avec l'objectif de mettre en valeur les connaissances et contributions des participants et de miser sur la simplicité des questions pour faciliter la participation de tous. Le déroulement détaillé est disponible à l'annexe 1.

Après la mise en contexte présentée par l'équipe de la MRC d'Argenteuil, plusieurs participants ont posé des questions sur le processus de consultation, puis de manière plus spécifique, sur les titres miniers actifs (claim), sur les orientations gouvernementales et leur impact sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Plusieurs de ces questions étaient d'ordre technique. Les questions posées par les participants et les réponses formulées par les organisateurs dans le cadre des forums sont recopiées à l'annexe 3.

Déroulement du forum de consultation

- Mot de bienvenue de M. Marc Carrière, directeur général de la MRC d'Argenteuil
- Présentation du guide du participant
- Présentation des orientations gouvernementales par la MRC d'Argenteuil¹
- Activité brise-glace
- Période de discussion aux tables de travail
- Plénière (prise de notes en direct)
- Conclusion

Dans l'ensemble, les deux forums se sont déroulés dans une ambiance cordiale, dans un esprit d'ouverture et d'écoute.

Rappel des critères de détermination des TIAM

Les quatre critères de détermination des TIAM font partie des orientations gouvernementales du MERN. En amont des forums, ils ont été présentés aux participants dans le guide du participant publié en ligne par la MRC dès novembre 2019. Durant les deux forums de consultation, les critères ont été présentés par l'équipe de la MRC d'Argenteuil avant le travail de discussion aux tables.

¹ Les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont été invités par la MRC d'Argenteuil (par écrit) à venir présenter leurs orientations gouvernementales aux participants des deux forums. Le MERN et le MAMH ont décliné l'invitation de la MRC. Par conséquent, cette partie a été présentée par le directeur du Service de l'aménagement du territoire et la conseillère en aménagement du territoire (tous deux urbanistes).

Voici les critères en guise de rappel² :

- présence d'au moins une activité parmi les sept catégories suivantes : à caractère urbain et résidentiel, à caractère historique, culturel ou patrimonial, agricole, agrotouristique, récréotouristique intensive, de conservation ou de prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine ;
- cette activité doit être difficilement déplaçable. Une activité est difficilement déplaçable lorsqu'elle ne peut être changée d'endroit sans que son maintien, sa poursuite et sa finalité soient compromis pour des raisons techniques, économiques, environnementales, sociales, patrimoniales ou historiques ;
- le maintien de cette activité doit présenter un intérêt pour la communauté ;
- la viabilité de cette activité serait compromise par les impacts de l'activité minière.

² L'orientation gouvernementale à propos de l'activité minière est jointe à ce rapport à l'annexe 2.

Analyse et rédaction du rapport

Les réflexions individuelles et collectives ont été recueillies lors des forums à l'aide de canevas de prise de notes ainsi que par un preneur de notes lors des séances plénières. Pour rédiger ce rapport, l'INM a procédé à la retranscription et à la lecture de l'ensemble de ces contributions. L'analyse présente en priorité les réflexions collectives, qui sont le résultat d'une confrontation des idées.

Ce rapport ne reproduit pas la totalité des commentaires reçus, mais propose une synthèse des contributions. Les résultats ont été analysés sur la base de la récurrence des opinions exprimées ainsi que d'une appréciation qualitative des contenus pour refléter les nuances et la diversité des contributions. Les données ont été analysées dans une perspective d'aide à la prise de décision, tout en étant fidèles aux propos recueillis.

Enfin, le mandat confié à l'INM n'incluait pas de vérifier si les commentaires des participants s'appuient sur des données scientifiques indépendantes, ni d'en faire une évaluation factuelle. De même, il n'appartenait pas à l'INM de porter un jugement sur la pertinence des commentaires, mais plutôt d'en faire la synthèse tout en faisant ressortir les tendances et les points de convergence et de divergence.

Des citations anonymes ponctuent ce rapport. Elles ont été choisies pour leur valeur illustrative et représentative de la diversité des opinions émises.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

L'activité brise-glace servait à brosser un portrait rapide du niveau de compréhension des enjeux de consultation par les participants présents. La première question de la consultation a cherché à valider le niveau de compréhension des critères de détermination des TIAM par les participants. La deuxième question portait sur les attentes des participants envers ces critères.

À proportion égale, les participants du forum des organisations ont affirmé qu'ils comprenaient les critères tels qu'ils étaient formulés, alors qu'une majorité des participants au forum citoyen affirmaient ne pas les comprendre.

Quoi qu'il en soit, qu'ils soient compris ou non, l'ensemble des participants souhaitaient obtenir plus de précisions en lien avec l'application des critères. Dans les deux forums réunis, une forte proportion des participants a trouvé que les critères manquaient de précision et que dans l'état actuel ils ne répondent pas à leurs attentes. Au-delà des orientations gouvernementales et des critères de détermination des TIAM qui faisaient l'objet de ces forums de consultation, il est important de mentionner que la grande majorité des participants a exprimé de nombreuses attentes, préoccupations et demandes de clarification envers les futurs projets de développement sur le territoire de la MRC.

1. Activité brise-glace

Les informations recueillies lors de cette activité visaient à mesurer la compréhension des enjeux miniers dans la MRC.

Les participants de chacun des forums de consultation étaient invités à répondre aux deux questions suivantes à l'aide de l'un des trois cartons de couleur (vert, jaune, rouge) qui leur étaient remis :

Question 1 : À quel point croyez-vous que les enjeux miniers sur le territoire de la MRC sont compris par la population?

[vert] Ils sont tout à fait compris

[jaune] Ils sont moyennement compris

[rouge] Ils ne sont pas compris

Lors des deux forums combinés, une majorité de participants a exprimé l'impression que la population ne comprend pas (50) ou moyennement (13) les enjeux miniers sur le territoire de la MRC.

Question 2 : À quel point comprenez-vous ces enjeux?

[vert] Je les comprends tout à fait

[jaune] Je les comprends moyennement

[rouge] Je ne les comprends pas

À cette deuxième question, la majorité des participants des forums a répondu qu'ils comprenaient moyennement (41) les enjeux miniers sur le territoire de la MRC. Précisons toutefois qu'une plus grande proportion de représentants d'organisations ont affirmé à main levée qu'ils comprennent bien ces enjeux par rapport aux citoyens. Enfin, trois citoyens ont affirmé ne pas les comprendre.

《 Les critères sont trop sommaires et trop restrictifs : prélèvement d'eau souterraine; c'est trop général, il faut aussi considérer le territoire nécessaire à la recharge de cette eau. 》

- Participants d'un groupe de discussion du forum de consultation des citoyens, le 7 décembre 2019

2. Résultats de la consultation

Les participants aux deux forums étaient regroupés au hasard aux tables de discussion (maximum de six participants par table). Ils devaient répondre aux deux questions suivantes, discuter et délibérer sur des propositions de réponses collectives.

2.1. Première question (Compréhension des participants)

Comprenez-vous les critères de détermination des TIAM tels qu'ils sont formulés? Qu'est-ce qui pourrait être clarifié?

Pour plusieurs tables de discussions (10 sur un total de 15), les critères de détermination des TIAM qui sont employés dans les OGAT sont trop sommaires et généraux. Leur niveau de détail et de précision est faible. Pour une majorité de participants, les critères sont peu représentatifs des caractéristiques (territoriales, culturelles, économiques, environnementales, sociales) de la MRC et de ses citoyens. La définition de plusieurs des termes utilisés devrait être clarifiée et plus spécifique. Les voici ici repérés dans les critères correspondants :

Critère 1

Présence d'au moins une activité parmi les sept catégories suivantes : à caractère urbain et résidentiel, à caractère historique, culturel ou patrimonial, agricole, agrotouristique, récréotouristique intensive, de conservation ou de prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine.

Termes à clarifier	Demandes de clarifications
Activité	Le terme devrait être mieux défini (manque de précision). Il semble y avoir une distinction entre les activités (et sites) enregistrées et non enregistrées. Est-ce le cas? Si oui, pourquoi?
Résidentiel	Est-ce que la valeur foncière des bâtiments existants aura un impact sur la détermination des TIAM? Qu'advient-il de nos maisons si une mine s'installe?
Intensive	Clarifier ce que signifie « activité récréotouristique intensive ». La version anglaise du document indique « <i>Intensive recreational tourism</i> » : dans ce contexte, clarifier aussi « <i>tourism</i> ».
Conservation	Le terme devrait être mieux défini (manque de précision). Les secteurs et les éléments à conserver devraient être mieux précisés tant à l'échelle du territoire qu'à une échelle humaine (plusieurs propositions sont détaillées dans la section suivante).

Les typologies devraient être plus spécifiques (ex.: paysage versus églises).

En matière de conservation, difficile de comprendre qu'est-ce qui a préséance entre les orientations gouvernementales ou les critères.

Critère 2

Cette activité [parmi les 7 catégories énumérées au critère 1] doit être difficilement déplaçable. Une activité est difficilement déplaçable lorsqu'elle ne peut être changée d'endroit sans que son maintien, sa poursuite et sa finalité soient compromis pour des raisons techniques, économiques, environnementales, sociales, patrimoniales ou historiques.

Termes à clarifier	Demandes de clarifications
Activité	<p>Les activités nommées dans les critères sont trop limitées. Elles excluent plusieurs territoires importants qui ne peuvent pas être déplacés (ex.: territoires ou zones humides, rivières, etc.).</p> <p>Dans le document des orientations, pourquoi distinguer les établissements agricoles <u>enregistrés</u> et <u>non enregistrés</u> (ex.: ferme et production acéricole)?</p>
Enregistré (<i>registered</i>)	<p>Mieux définir ce que signifie « enregistré ».</p> <p>Existe-t-il plusieurs niveaux d'enregistrement?</p>
Poursuite ou finalité	Qu'est-ce qui détermine la permanence ou non d'une activité?

Critère 3

Le maintien de cette activité [parmi les 7 catégories énumérées au critère 1] doit présenter un intérêt pour la communauté.

Termes à clarifier	Demandes de clarifications
Intérêt pour la communauté	Comment mesure-t-on l'importance d'une activité pour la communauté?

Critère 4

La viabilité de cette activité serait compromise par les impacts de l'activité minière.

Termes à clarifier	Demandes de clarifications
Impacts	Les impacts de cette planification pour le futur ne sont pas inclus. Comment vont-ils évoluer dans le temps? Mieux définir les impacts de l'activité minière.

Au-delà des critères et plus spécifiquement sur le processus de détermination des TIAM, les participants demandent des clarifications sur les éléments suivants :

- comment est défini un site culturel ou historique, ainsi que les objets qui y sont associés ;
- les règles de densification résidentielle qui sont actuellement considérées et qui devraient l'être par les critères de détermination des TIAM ;
- sur quelle base la dimension des bandes de protection fut déterminée ;
- les critères de bruit et de poussière, ainsi que leur impact sur l'approbation des TIAM;
- les aires de protection des sources d'eau potable et recharge des puits commerciaux.



Il faudrait considérablement élargir les zones incompatibles avec l'activité minière près des secteurs résidentiels de 600 m à 5000 m.



- Participants d'un groupe de discussion du forum de consultation des citoyens, le 7 décembre 2019

Selon la majorité des participants, les sept activités qui sont présentées dans les orientations gouvernementales (ex.: protection de l'environnement, de l'eau, de la santé humaine, de l'agriculture et foresterie, des zones résidentielles, du patrimoine, etc.) sont insuffisantes et d'autres devraient s'ajouter. Les attentes en matière de protection et de conservation sont présentées dans la prochaine section. Enfin, des questions demeurent quant à l'évaluation et à la justification du choix des statuts pris en compte (enregistrés/non-enregistrés, protégés/non protégés), des activités et de leur niveau d'importance afin d'être protégées. L'usage des données territoriales récentes, leur prise en compte dans la démarche de détermination des TIAM, leur suivi et leur mise à jour suscitent plusieurs questionnements.

2.2. Deuxième question (Attentes des participants)

Ce scénario répond-il à votre vision du développement du territoire? Expliquez pourquoi.

La grande majorité des participants aux tables de discussion (12 sur 15) croit que les critères présentés ne répondent pas à leurs attentes en termes de développement du territoire. Ils ne répondent pas non plus à leurs attentes face à la protection environnementale, humaine, sociale et culturelle de la MRC.

2.2.1. Attentes envers la démarche de détermination des TIAM

La liste des activités reconnues comme des TIAM est critiquée par la majorité des participants qui croit qu'il manque plusieurs activités de conservation dans la présentation des critères (ex.: entreprises en zones forestières, fermes non enregistrées, activités acéricoles, églises et cimetières, activités récréotouristiques, etc.). En ce sens, selon eux, les critères des OGAT devraient être sérieusement révisés (être plus sévères afin de mieux protéger le territoire de la MRC). La majorité des participants considère que le processus de détermination des TIAM devrait être revu afin de considérer les priorités en amont, à la lumière d'une autre consultation citoyenne (les droits des propriétaires privés, les droits collectifs, ceux de la MRC, ainsi que leur ordre de préséance). Suivant ces résultats, les critères de détermination devraient être bonifiés et la cartographie devrait être revue. Les critères sont établis par des instances loin de la MRC. Certains participants déplorent que les citoyens n'aient pas été consultés pour leur définition et expriment la perception que le lobby des mines a plus de poids qu'eux dans ce dossier.

« *The « conservation strategy of natural environments » of the MRC d'Argenteuil is important! The TIAM should reflect it.* »

- Participants d'un groupe de discussion du forum des organisations, le 6 décembre 2019

2.2.2. Attentes en matière de conservation et de protection

Bien qu'ils soient évoqués dans les critères de détermination des TIAM, les enjeux de conservation et de protection sont jugés nettement incomplets par les participants des forums. Selon eux, les secteurs de conservation sont trop limités et devraient être étendus à plusieurs autres.

Voici quelques exemples de propositions qui sont ressorties des forums de consultation. Elles ont été priorisées selon leur récurrence dans les canevas de travail collectifs.

L'eau

La grande majorité des participants a exprimé des attentes élevées pour une meilleure protection de tous les cours d'eau, des sources d'eau (qu'elles soient de surfaces ou souterraines) et des territoires nécessaires à la recharge de cette eau. Plusieurs des propos recueillis rappellent que, selon la cartographie présentée, encore trop de zones ne sont pas protégées par les TIAM proposés et que les risques de contamination et les difficultés d'approvisionnement sont réels. Selon ces participants, la protection de l'eau doit inclure des milieux humides et imposer une bande de protection plus grande que celle qui est actuellement proposée (au-delà d'un km) afin de protéger le réseau hydrographique. Des mesures de protection de l'eau adaptées au territoire de la MRC devraient être basées sur le travail de spécialistes indépendants afin de répondre à cet enjeu de manière éclairée et sérieuse.

En plus de la protection des cours d'eau, les critères de protection devraient tenir compte des puits de tous les résidents, ainsi que des sources d'eau provenant des montagnes qui communiquent avec les lacs.

Enfin, les participants insistent sur les dangers de contamination des sources d'eau potable du Québec par l'activité minière. L'interconnexion du réseau hydrographique est susceptible de propager la pollution et d'affecter les communautés locales, mettant à risque les communautés avoisinantes, ainsi que la faune de la région.

L'environnement

Selon une majorité de participants, les critères de détermination des TIAM ne considèrent pas ou très peu l'environnement naturel de la MRC d'Argenteuil (les paysages, la biodiversité, les milieux humides, les cours d'eau, etc.), alors qu'elle devrait être au centre de ses préoccupations. Il en découle que plusieurs territoires importants (tels que certaines zones humides ou rivières) sont exclus de la zone de protection, même s'ils répondent à d'autres critères que la population trouve importants (ex.: une partie de la Rivière Rouge)³.

Les participants manquent d'informations à propos des impacts de l'actuelle cartographie des TIAM qui laisse des territoires ouverts à l'activité minière. Ils souhaitent des études (type études d'impact) à cet effet. Les considérations devraient par ailleurs être plus spécifiques et considérer les espèces menacées (faune et flore) ou de nature exceptionnelle, ainsi que les paysages de la MRC. Plusieurs citoyens se préoccupent des problèmes d'érosion, de bruits, d'odeurs et de déversement chimique qui pourraient entre autres être engendrés par l'activité minière.

« Les territoires non urbanisés ont plusieurs particularités qui doivent être considérées : ex.: la largeur maximale de la bande de protection en territoire non urbanisé (600 mètres) devrait être plus large qu'en territoire urbanisé (1 km). Cette largeur est à revoir, car le bruit est plus facilement audible en zone rurale »

- Participants d'un groupe de discussion du forum de consultation des

³ « Les activités de conservation » sont trop limitées et excluent les territoires importants qui ne peuvent pas être déplacés (ex.: territoires ou zones humides), des rivières comme une partie de la Rivière Rouge où des activités récréotouristiques ont lieu. »

Les zones résidentielles

La majorité des propos recueillis au sujet des zones résidentielles font référence aux droits des propriétaires et à la protection attendue. Quelques participants proposent que toutes les résidences soient intégrées comme des TIAM. D'autres déplorent que la valeur et la densité des zones doivent avoir un impact sur la détermination des TIAM.

Les zones de protection près des secteurs résidentiels qui sont proposées devraient être élargies (un groupe propose de passer de 600 m à 5000 m de protection).

La santé humaine

Plusieurs tables de discussion ont demandé que la santé humaine soit prise en compte et que la qualité de vie des communautés et de leur milieu de vie soit identifiée comme des TIAM. Des participants ont observé qu'aucun critère n'était proposé pour protéger leur milieu de vie contre le bruit, la pollution, les vibrations, la circulation et la poussière. Ces derniers auraient-ils un impact sur la détermination d'un TIAM? Enfin, certains participants ont observé l'ensemble de ces enjeux et les ont qualifiés de conséquences sociales critiques⁴.

L'agriculture et la foresterie

Les participants de plusieurs tables de discussion se demandent pourquoi les critères de détermination des TIAM ne considèrent que les fermes enregistrées et ne privilégient que la zone agricole dynamique. L'activité agricole et forestière est importante et diversifiée dans la MRC d'Argenteuil. Certains types ont été énumérés : acériculture, foresterie (érablières artisanales, familiales, régionales), petites surfaces de culture, aires de culture biologique, à caractère artisanal, etc. Ces milieux sont une source économique importante à l'échelle régionale, mais sont souvent trop petites pour être enregistrées. Enfin, deux groupes de discussion défendent que l'ensemble de la zone agricole décrétée par la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) devrait être sous TIAM.

« Our vision in Argenteuil is the development of diverse, sustainable activities in recreotourism, agrotourism and protection of our environment + landscape. »

- Participants d'un groupe de discussion du forum des organisations, le 6 décembre 2019

⁴ « Social consequences » are critical! So mining has a history of negative « impact - few jobs », destroy roads, noise, dust, risque water, risque « yards » of wild life, truck traffic like Kilmar, forests creeks, fish... »

Le développement économique

La vision de plusieurs participants est celle d'un développement d'activités durables et diversifiées dans le domaine récréotouristique et agrotouristique qui encouragerait la protection de l'environnement de la MRC, de ses paysages et de ses biens culturels. La plupart souhaitent préserver la beauté naturelle de la région, s'éloigner de l'économie et du développement tous azimuts en faveur du développement durable, de l'environnement et de la communauté. Le développement économique devrait être pensé en terme de durabilité à long terme des milieux de vie plutôt que de profit à court terme⁵.

Quelques commentaires (4) en faveur des activités minières mentionnent que le développement futur de la MRC n'est pas assez dynamique. Le processus d'identification des TIAM, par exemple, est un outil de planification qui ne tient pas compte du développement d'activités futures⁶. Trois commentaires déplorent que l'interdiction de l'activité minière nuise à la création d'emploi. Les critères devraient être très restrictifs pour accepter une compagnie minière certifiée qui soit respectueuse du développement durable et qui verse des redevances aux villes et municipalités. En somme, sur le thème du développement économique, la majorité des participants considère qu'il existe plusieurs moyens acceptables d'un point de vue social et environnemental pour améliorer la vitalité économique de la MRC.

« We want to protect the bi-cultural vibrant active community that takes pride in developing consensus and the need for « social acceptability » of change. »

- Participants d'un groupe de discussion du forum des organisations, le 6 décembre 2019

Le patrimoine et le paysage

Selon trois groupes de discussion, les édifices et lieux à valeur patrimoniale (avec ou sans statut légal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel) reconnus par la collectivité devraient être considérés comme un TIAM. Parmi les objets spécifiques nommés figurent les églises, les cimetières (même inactifs) et autres sites historiques. Ces derniers devraient d'abord être cités par règlement municipal, pour ensuite être considérés comme un TIAM. Le paysage compte pour plusieurs comme l'une des caractéristiques importantes de la MRC. À ce titre, il devrait aussi être protégé, car il est difficilement compatible avec des activités minières. Le paysage de la MRC d'Argenteuil compte non seulement des reliefs, mais l'ensemble des milieux de vie dans toute leur diversité, ainsi que les chemins qui les relient.

Les infrastructures sont aussi mentionnées à quelques reprises dans les propos des participants. Ces derniers souhaitent que les critères de détermination des TIAM contribuent à la protection des infrastructures routières et des aquifères. Les chemins et certains ponceaux ont été abîmés par les activités minières passées.

⁵ (commentaire recueilli en anglais) : « Economic ventures in the MRC should include viable long-term action plans, not simply short-term profit (often out of province) at the expense of the residents who live and raise families here. »

⁶ (commentaire recueilli en anglais) : « The identification of TIAM is in part a planning tool but it does not account for the potential future development of activities (not dynamic enough). »

L'activité touristique

Plusieurs commentaires critiquent la présence des sentiers motorisés récréotouristiques pouvant actuellement être considérée comme un TIAM à cause de leur caractère non permanent. Comme il s'agit de propriétés privées, leur statut pourrait changer au gré de leurs propriétaires. Les groupes privilégient la protection de toutes les activités récréotouristiques comme un TIAM. Celles-ci devraient inclure toutes les activités offertes dans la MRC, en plus de la chasse et pêche, des chalets et propriétés secondaires, des pistes de ski et de raquettes, du projet de corridor vert (VéloRoute d'Argenteuil), etc.



Est-ce que ces critères permettent un équilibre entre développement économique, durable, social et écologique?



- Participants d'un groupe de discussion du forum des organisations, le 6 décembre 2019

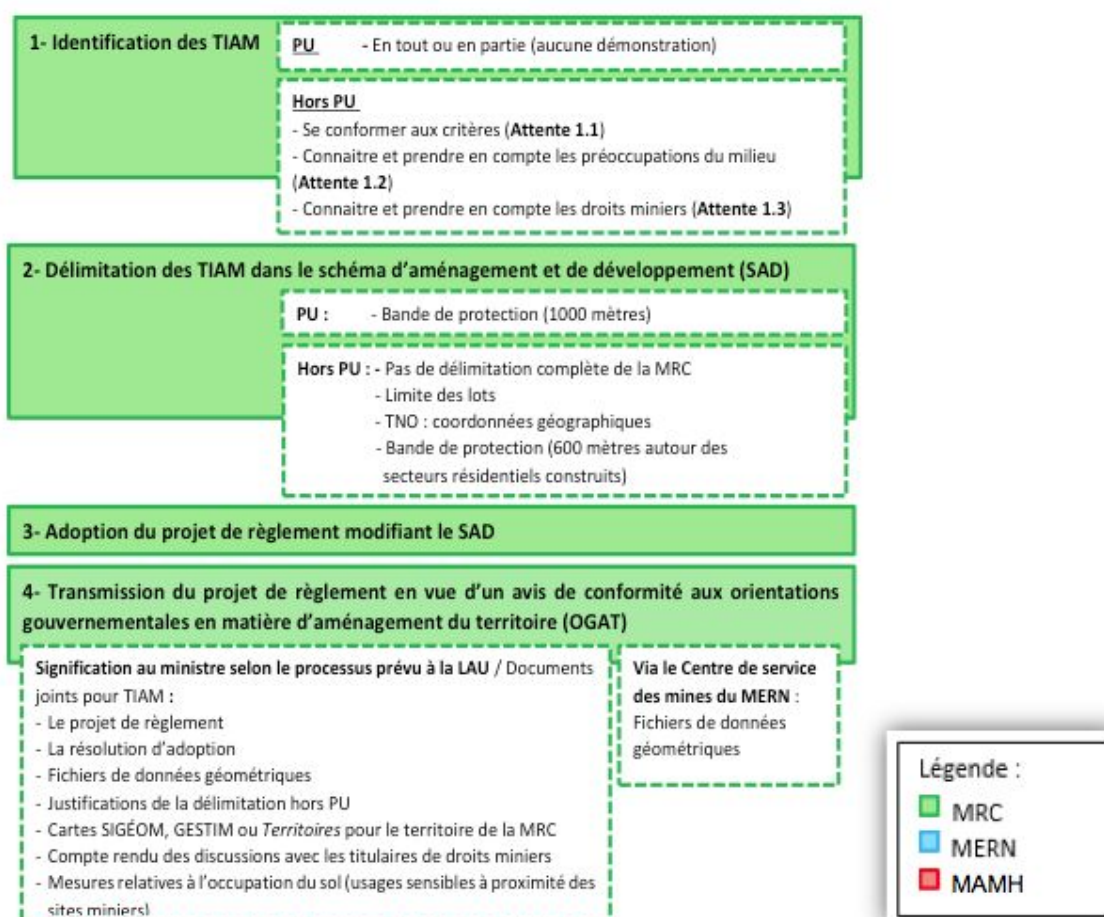
Conclusion

La consultation de la population est déterminante afin de bien orienter les décisions de la MRC en matière d'aménagement du territoire pour les prochaines années. Cette consultation a permis d'entendre la voix des représentants d'organismes et des citoyens afin de clarifier leur compréhension et leurs attentes face au gouvernement dans la foulée du processus de détermination des TIAM entrepris par la MRC d'Argenteuil. Cet exercice a été riche en apprentissages.

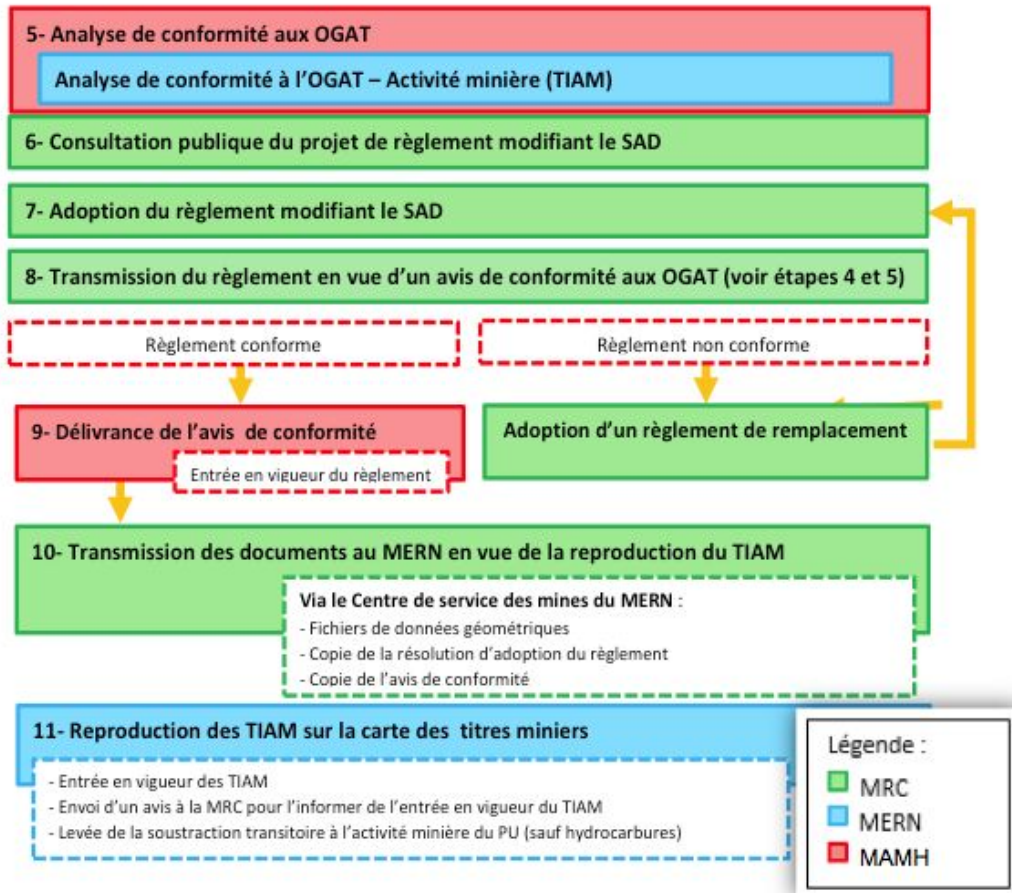
Dans cette perspective, les deux forums de consultation ont permis à des citoyens intéressés et plusieurs organisations de formuler des pistes de réflexion pour une protection du territoire plus durable et respectueuse de ses citoyens et de leurs milieux de vie.

Maintenant que cette étape de consultation est réalisée, la MRC d'Argenteuil pourra transmettre les enjeux régionaux exprimés et valider auprès du gouvernement du Québec s'il est possible de bonifier les critères à prendre en considération dans le cadre de la démarche actuelle d'identification des TIAM.

Un rappel du processus d'approbation gouvernementale des TIAM est décrit dans les graphiques suivants :



Processus d'approbation gouvernementale des TIAM (suite)



Document de référence

MRC d'Argenteuil et INM. « Forums de consultation dans le cadre du processus d'identification de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Guide du participant », 2019. En ligne :

https://www.argenteuil.qc.ca/database/Image_usager/2/Amenagement/TIAM/Guide%20du%20participant_MRC.pdf

Annexe 1

Déroulement détaillé des forums de consultation

Déroulement schématique

Horaire	Déroulement	Responsable
13h00 - 13h30	Accueil des participants	MRC
13h30 - 13h40	Mot de bienvenue (objectifs, rôles des personnes présentes)	M. Carrière, DG MRC
13h40 - 13h50	Présentation d'ouverture	INM
13h50 - 14h00	Activité brise-glace	INM
14h00 - 14h30	Rappel des éléments clés du document d'information	Équipe de la MRC
14h30 - 14h40	Consignes de travail aux tables	INM
14h00 - 15h00	Questions du public sur le fonctionnement	INM
15h00 - 15h30	Question 1 : compréhension	Travail aux tables
15h30 - 16h00	Question 2 : attentes	Travail aux tables
16h00 - 16h25	Plénière finale (prise de notes en direct)	INM
16h25 - 16h30	Conclusion et remerciements	INM

Annexe 2

Orientations gouvernementales

ORIENTATION : ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE AVEC LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE	
OBJECTIFS	ATTENTES
1 Protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière en fonction des utilisations du territoire et des préoccupations du milieu	1.1 Identifier et délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière
	1.2 Connaître et prendre en compte les préoccupations du milieu
	1.3 Connaître et prendre en compte les droits miniers
2 Favoriser la mise en valeur des ressources minérales par l'harmonisation des usages	2.1 Encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire : Critères de conformité pour l'analyse de documents de planification. En ligne : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/mines_criteres_conformite.pdf

Annexe 3 - Questions et réponses

Questions posées par les participants et réponses formulées par les organisateurs dans le cadre des forums

Est-ce que la suspension temporaire concerne les nouveaux claims et les claims actifs?

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a décidé de retirer les claims actifs de la suspension temporaire.

Que veut-on dire par claim actif? Est-ce que cela implique qu'il y ait des activités sur le site?

Les claims sont valides pendant deux ans peu importe s'il y a des activités.

C'est le MERN qui gère les claims et qui peut exiger qu'il y ait des activités sur le site, la MRC est seulement informée du statut des claims.

Est-ce que des nouveaux claims auraient pu être émis en 2019 dans les secteurs exclus par la suspension temporaire?

Oui, mais 80% du territoire est couvert par la suspension depuis mars 2017.

Est-ce que certains minéraux sont exclus de la suspension du TIAM (ex.: le graphite)?

*Avant 1880 (environ), les lots pouvant être *claimés* l'étaient seulement pour l'or et l'argent (propriété de l'état). Les autres minéraux retrouvés sur un territoire appartenaient au propriétaire. Depuis 1880 (environ), tous les minéraux dans le sol sont la propriété de l'état, incluant le graphite.

Qu'est-ce qui est inclus dans un claim? Est-ce attribué à une matière seulement?

*De manière générale, un claim peut être obtenu pour toutes les substance dans le sol, à l'exception de certaines substances de surface (ex.: gravière/sablière)⁷. À chaque année, le détenteur du claim doit faire une déclaration au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sur les activités qui ont eu lieu, sur les minéraux qui ont été visés par l'exploration pendant les derniers mois.

Un claim existant peut-il être renouvelé si le territoire devient couvert par un TIAM entre-temps?

*Plusieurs interprétations sont possibles :

- si un claim existait déjà lorsqu'un TIAM est émis, il est difficile de le renouveler si rien n'est trouvé ;
- si un claim existait déjà lorsqu'un TIAM est émis, il peut être renouvelé si des travaux d'exploration ont été faits ;
- Ce serait comme pour les restrictions dans les périmètres urbains : il serait possible de poursuivre les travaux seulement sur le périmètre où il y avait des travaux au moment du TIAM, mais il sera impossible d'agrandir le périmètre (par rapport aux cartes).

* Réponses données par un participant au forum des organisations.

⁷ Le site internet du MERN [<https://mern.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/claim/leclaim.asp>] précise que « Le claim est le seul titre minier d'exploration qui peut être délivré pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État. »

Lorsqu'on parle d'activité agricole en zone agricole dynamique, est-ce que ça inclut la foresterie?

Proposition de cartographie des TIAM. En ligne :

<https://mrcargenteuil.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=8a5861e217944643a9ca1e0303d59040> (version 07/11/2019)

Quelle est la concentration de terrains à caractère résidentiel (5 consécutifs) sur la carte actuelle?

Ce sont les éléments en beige sur la carte.

Concernant les activités à caractère patrimonial, est-ce que seuls les éléments qui ont été classés ou cités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel sont considérés comme des TIAM? Est-ce qu'on a considéré les cimetières (voir un inventaire des cimetières effectué récemment)?

C'est le but de la consultation aujourd'hui : est-ce qu'il y a des sites qui ont été oubliés selon vous?